

Décret portant nomination et titularisation.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- VU la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;  
 VU le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;  
 VU les dossiers des intéressés,

**DECRETE :**

**Article premier.**-Les professeurs contractuels dont les noms figurent au tableau ci-dessous, titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES), session de 2015, sont nommés et titularisés, ainsi qu'il suit, dans le corps des professeurs de l'enseignement secondaire (PES), hiérarchie A1, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Prénoms et nom	Date et lieu de naissance	Grade et échelon	Date d'effet
Papa Seyni NDIAYE	23/05/1986 à Yeumbeul	PES. 2CL.1EC	01/10/2016
Yaye Ngom SAMBA	17/12/1983 à Pout	PES. 2CL.1EC	01/10/2016
Daouda SARR	02/10/1988 à Mbacké	PES. 2CL.1EC	01/10/2016
Lakhate COLY	06/12/1983 à Diégoune	PES. 2CL.1EC	01/10/2016

**Article 2.**-Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public et le Ministre de l'Education nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le

**28 septembre 2018**

  
**Macky SALL**

Par le Président de la République  
 Le Premier Ministre


  
**Mahammed Boun Abdallah DIONNE**